

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs pour terrassement et transport de matériel - Appel d'offres - Autorisation**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des chantiers communautaires conduits en régie, les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux procèdent à des travaux de terrassement et à du transport de matériaux. Pour ce faire, ils utilisent le parc matériel dont s'est dotée la Communauté Urbaine de Bordeaux et lorsque ce dernier s'avère insuffisant, ils recourent à des prestataires extérieurs pour la location d'engins avec chauffeurs et de matériels de travaux publics.

L'actuel marché de location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs arrivant à échéance au 26 janvier 2013, il y a lieu de le renouveler.

Sachant qu'il est difficile de procéder à une programmation précise des besoins, ceux-ci étant fonction, notamment, du phasage des chantiers de l'ensemble des services communautaires, de leur consistance, du type de sol, des conditions météorologiques, les prestations de locations seront réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Le marché sera conclu à prix unitaires pour une période de 4 ans fermes et avec un montant maximum de 2 800 000 d'euros Hors Taxes.

Les locations, objet du présent marché, seront imputées sur les budgets des exercices correspondants (Fonctionnement – chapitre 011 - article 6135).

La Direction Bâtiments et Moyens a mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique (au 6<sup>ème</sup> étage – immeuble le Guyenne) en application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commandes dont le montant maximum est de 2 800 000 euros Hors Taxes, sur 4 ans fermes en vue de la réalisation de prestations de location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs.
- Approuver le dossier de consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6<sup>ème</sup> étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation, et à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code des Marchés Publics

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT

#### **ENTENDU le rapport de présentation,**

#### **CONSIDERANT**

Qu'il est opportun de lancer le marché à bons de commandes de location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs pour terrassement et transport de matériaux dans le cadre des chantiers communautaires conduits en régie, le marché en cours arrivant prochainement à expiration.

## DECIDE

### **Article 1 :**

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations de location d'engins et de matériels de travaux publics avec chauffeurs.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura (ont) émis l(es) offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s).

### **Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

### **Article 5 :**

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 6:**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 3 MAI 2012

Mme. MICHÈLE ISTE